

SYNDICAT DE GESTION DE LA SALLE DES 4 VILLAGES

Procès-verbal de la séance du 27 Mars 2024

Salle intercommunale – 20h00

Le vingt-sept Mars deux mille vingt-quatre à 20h00, le conseil syndical s'est réuni à la salle intercommunale des 4 villages sur la convocation et la présidence de Mme Pascale GABILLOUX, Présidente.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 12

Quorum : 07

Présents :08

PRESENTS : Pascale GABILLOUX – Joëlle CHEVALIER - Isabelle SEGURA - Hervé UHL - Angélique FERRY - Carol HELBLING - Corinne AYMONIER - Nadine EINHORN

ABSENT : Nicolas DUBOL

ABSENTES EXCUSEES : Sophie PRUSHANKIN - Anne Cécile ALZIEU - Audrey LUTZ

PROCURATIONS : Sophie PRUSHANKIN à Pascale GABILLOUX - Anne Cécile ALZIEU à Isabelle SEGURA - Audrey LUTZ à Carole HELBLING

SECRETAIRE DE SÉANCE : Joëlle CHEVALIER

Présence de M. BOYER Antoine, inspecteur divisionnaire DDFIP90, conseiller aux décideurs locaux

Madame Pascale GABILLOUX demande, suite au courrier du CDG reçu cette semaine, l'autorisation d'inscrire à l'ordre du jour un autre point : participation du syndicat au groupement de commande pour la reliure et la restauration des registres.
Accordé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 12 Février 2024
- 2 – Compte Administratif 2023
- 3 – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023
- 4 – Compte de Gestion 2023
- 5 – Budget primitif 2024
- 6 – Participations des communes – année 2024
- 7 – Convention de mise à disposition de personnel (Secrétariat du syndicat)
- 8 – Questions diverses

SYNDICAT DE GESTION DE LA SALLE DES 4 VILLAGES

Procès-verbal de la séance du 27 Mars 2024

Salle intercommunale – 20h00

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 12 Février 2024

Le procès-verbal de la séance du 12/02/2024 est soumis à l'approbation du conseil syndical :

VOTE DU CONSEIL SYNDICAL

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

2 – Compte Administratif 2023

Présentation du compte administratif de l'exercice 2023, article par article, par Mme GABILLOUX Pascale, Présidente, lequel compte peut se résumer ainsi :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Recettes	186.43	28 027.37
Excédent reporté 2022	229.92	14 492.14
Dépenses	1 334.35	22 002.04
Déficit reporté 2022	/	/
Résultat de clôture de l'exercice 2023	-918.00	20 517.47
Restes à réaliser		
Dépenses		
Recettes		

Corinne AYMONIER demande à ce que soit repris les articles plus en détail. Elle souligne que la provision de 6000 euros en énergie est trop élevée.

Isabelle SEGURA rétorque qu'il ne s'agit que d'une provision.

Il est souligné que la salle est peu visible et mal indiquée au niveau des panneaux.

M. BOYER signale que la salle n'est pas dans un endroit passant et ne dispose pas d'un panneau. Pascale GABILLOUX souligne que la salle a besoin d'investissements.

Corinne AYMONIER rétorque que compte-tenu du peu de locations il faut maîtriser les dépenses.

Isabelle SEGURA propose un site dédié pour la salle avec possibilité de réservation en ligne. Le coût par un professionnel serait d'environ 2000 euros selon Hervé UHL. La disponibilité serait ainsi immédiate.

Pascale GABILLOUX présente un devis de 2729,66 euros TTC pour le remplacement de tous les néons en LED. Elle précise que certains néons sont à changer. Elle refuse que l'agent de la commune les change pour une question de sécurité, à moins d'acheter une nacelle ou une échelle sécurisée. Option inenvisageable.

M. BOYER déclare que cet investissement est possible. En tant que syndicat nous n'avons droit à aucune subvention.

SYNDICAT DE GESTION DE LA SALLE DES 4 VILLAGES

Procès-verbal de la séance du 27 Mars 2024

Salle intercommunale – 20h00

Pascale GABILLOUX explique que la fibre coûte environ 65 euros par mois-----
Corinne AYMONIER souhaite parler des charges de personnel : Il est anormal que Danse Evasion utilise la salle gratuitement ni les anciens combattants. Angélique FERRY et Corinne AYMONIER déclarent que cette salle a été prévue pour dynamiser les associations donc les associations ne devraient pas payer les 60 euros. Il est prévu que les associations soient liées par convention pour une question d'assurance. A revoir donc. Il est prévu également de demander à DANSE EVASION une occupation avec règlement. Point à revoir. Le règlement intérieur doit être revu, en stipulant entre autre un forfait pour le nettoyage optionnel. On peut aussi prévoir de ne pas rendre immédiatement les arrhes notamment concernant la propreté des tables. A revoir.

Mme Pascale GABILLOUX demande à ce que le débat se recentre sur le compte de gestion.

Le conseil syndical, réuni sous la présidence de Mme Joëlle CHEVALIER est appelé à délibérer sur le compte administratif 2023 dressé par Mme Pascale GABILLOUX, Présidente

VOTE DU CONSEIL SYNDICAL (La présidente ne prend pas part au vote)

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

3 – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023

Le Compte Administratif 2023 présente un excédent de fonctionnement de **20 517.47 €**.

Mme la Présidente propose d'affecter le résultat comme suit :

918.00 € à l'exécution du virement à la section d'investissement (c/1068)

19 599.47 € à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)

VOTE DU CONSEIL SYNDICAL

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

4 – Compte de Gestion 2024 :

Présentation du Compte de Gestion 2023 dressé par M. WURTZ Daniel, trésorier.

Il est constaté que toutes les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif 2023

VOTE DU CONSEIL SYNDICAL

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

SYNDICAT DE GESTION DE LA SALLE DES 4 VILLAGES

Procès-verbal de la séance du 27 Mars 2024

Salle intercommunale – 20h00

5 – Budget Primitif 2024

Isabelle SEGURA demande à quoi correspond le remboursement de l'assurance. Pascale GABILLOUX explique qu'il s'agit de l'accident de travail de Manuella STAECHELIN. Corinne AYMONIER demande pourquoi provisionner autant de travaux : Pascale Gabilloux précise qu'il s'agit des travaux d'électricité, du remplacement du lave-vaisselle qui date de 2004, (environ 4000 euros), des Velux à changer et lattes de plafond à re-clipser car risque de chute. Corine Aymonier trouve que la participation des communes est trop élevée pour ces petits investissements. Pascale GABILLOUX souhaite que le montant de participation des communes soit maintenu.

Le secrétariat est assuré par Nathalie MOINE secrétaire à Petit Croix et Novillard. Pour équilibrer le travail Pascale GABILLOUX confirme que le nombre d'heures de secrétariat du Syndicat ne peut pas être diminué. Elle propose que la secrétaire de Mairie d'Autrechêne prenne assure se secrétariat pour le nombre d'heures que Mme la Maire d'Autrechêne jugera utile et qu'en contrepartie Nathalie MOINE assure le secrétariat de la CSBI. La Mairie d'Autrechêne refuse. C'est pour elle hors sujet.

Pascale GABILLOUX refuse que les horaires de secrétariat soient diminués.

Corinne AYMONIER trouve anormal que la Présidente soit rémunérée, cette indemnisation avait été prévue au départ parce que le Président Du Syndicat était un conseiller municipal non rémunéré.

Pascale GABILLOUX informe que Manuella STAECHELIN cessera d'être gérante de la salle le 1er octobre. M. BOYER précise qu'il n'est pas possible de trouver quelqu'un en dessous de 7H/semaine.

Pascale GABILLOUX refuse la demande de Corinne AYMONIER d'abandonner son indemnité de Présidente.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes :

Section de Fonctionnement à 42 799.47 €

Section d'Investissement à 9 218.00 €

VOTE DU CONSEIL SYNDICAL

POUR : 8 CONTRE : 3 (Hervé UHL – Corinne AYMONIER – Angélique FERRY)

ABSTENTIONS : 0

6 – Participation des communes au budget 2024

La Présidente informe les membres du Conseil Syndical que suite à l'entrée en vigueur au 1er janvier 2024 des nouvelles populations légales, il y a lieu de recalculer la participation annuelle des communes au fonctionnement du Syndicat.

La participation des communes s'établit comme suit pour 2024 :

Part fixe : $9\,000 / 4 = 2\,250$ € / cne

+ Part calculée au prorata de la population :

AUTRECHENE: $(9\,000 / 1034) \times 287 = 2\,498.06$ €

➔ ***soit une participation totale 2024 de 4 748.06€***

SYNDICAT DE GESTION DE LA SALLE DES 4 VILLAGES

Procès-verbal de la séance du 27 Mars 2024

Salle intercommunale – 20h00

NOVILLARD : $(9\ 000 / 1034) \times 307 = 2\ 672.15\ €$

→ *soit une participation totale 2024 de 4 922.15 €*

PETIT-CROIX : $(9\ 000 / 1034) \times 305 = 2\ 654.74\ €$

→ *soit une participation totale 2024 de 4 904.74 €*

FONTENELLE : $(9\ 000 / 1034) \times 135 = 1\ 175.05\ €$

→ *soit une participation totale 2024 de 3 425.05 €*

VOTE DU CONSEIL SYNDICAL

POUR : 8 CONTRE : 3 (Hervé UHL – Corinne AYMONIER – Angélique FERRY)
ABSTENTIONS : 0

7 – Convention de mise à disposition de personnel (Secrétariat du syndicat)

Depuis Juin 2003, le secrétariat du syndicat est assuré par Mme MOINE Nathalie (ex GILIS), secrétaire de mairie de Petit-Croix, mise à disposition de la commune de Novillard pour 15h/sem et du Syndicat pour 2h/sem.

Au motif de faire réaliser des économies au syndicat, certains élus, des communes d'Autrechêne et Fontenelle notamment, remettent en question ce temps de travail.

Mme la Présidente rappelle que ces deux heures par semaine sont regroupées sur une seule journée, en fin de mois, mais que pour autant, la secrétaire est également amenée à travailler pour le syndicat *en dehors de ces heures-là* pour répondre à des demandes d'élus ou d'usagers, pour la préparation des réunions ou encore pour établir la paie.

Aussi, elle considère que ces 2h par semaine sont justifiées.

-VOIR PLUS HAUT-----

VOTE DU CONSEIL SYNDICAL

POUR : 8 CONTRE : 3 (Hervé UHL – Corinne AYMONIER – Angélique FERRY)
ABSTENTIONS : 0

Question ajoutée à l'ordre du jour avec accord du conseil

8) Groupement de commandes pour la reliure et la restauration des registres

La Présidente expose au conseil syndical un rapport présentant la proposition de renouvellement par le centre de gestion du groupement de commandes destiné à acheter une prestation de reliure et de restauration de registres.

En vertu des dispositions du code général des collectivités territoriales (art. R.2121-9), les collectivités et établissements publics ont l'obligation de faire relier les délibérations du conseil syndical et les arrêtés et décisions du président.

SYNDICAT DE GESTION DE LA SALLE DES 4 VILLAGES

Procès-verbal de la séance du 27 Mars 2024

Salle intercommunale – 20h00

Ces reliures doivent répondre à certaines exigences techniques, précisées dans la circulaire interministérielle du 14 décembre 2010. Cette même obligation de reliure s'applique également aux registres d'état civil, en vertu de l'Instruction générale relative à l'état civil du 11 mai 1999.

L'idée de ce groupement est tout simplement de permettre une optimisation des coûts dans le respect des obligations imposées aussi bien par le code général des collectivités territoriales que par celui du patrimoine et naturellement celui de la commande publique. Il aura en outre une dimension scientifique puisqu'il associera les Archives départementales du département du Territoire de Belfort.

Ce groupement de commandes est relatif à :

1. la réalisation de reliures administratives cousues de registres ;
2. de façon facultative, la restauration d'anciens registres pour ceux qui le voudront ;
3. enfin, toujours de façon facultative, la fourniture de papier permanent.

Ce nouveau groupement de commandes ponctuel sera proposé à l'adhésion des collectivités et établissements affiliés à compter du 1er avril 2024 pour une mise en œuvre allant du 1er juin 2024 jusqu'au 31 août 2027.

Le Centre de Gestion envisage :

- la passation d'un marché ou accord-cadre à bon de commande pour le compte des communes et EPCI ayant mandaté le centre de gestion dès le 1er juin 2024 ;
- la gestion des relations avec l'(es) entrepreneur(s) sélectionné(s) ;
- le paiement des prestations dues à l'entrepreneur jusqu'au terme de l'accord.

Chaque bon de commande émis comprendra des prestations pour les collectivités qui auront fait connaître leurs besoins.

Des frais de gestion du groupement de commande de 8,5% sont appliqués par bon de commande émis et répartis entre chaque adhérent figurant sur ce dernier.

L'adhésion au groupement de commandes n'a pas d'effet contraignant et ne crée aucun coût tant que le syndicat n'a pas inscrit de travaux sur un bon de commande.

Le syndicat reste donc libre de faire autrement si il trouve mieux ailleurs.

La Présidente invite donc le conseil syndical à

- adopter la présente délibération donnant mandat au Centre de Gestion pour mettre en œuvre un groupement de commandes d'achat de prestations de reliure et de restauration de registres.
- autoriser la Présidente à signer tous documents y afférents.

VOTE DU CONSEIL SYNDICAL

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

SYNDICAT DE GESTION DE LA SALLE DES 4 VILLAGES

Procès-verbal de la séance du 27 Mars 2024

Salle intercommunale – 20h00

8) Questions Diverses

1/ Corinne AYMONIER a proposé lors de la réunion préparatoire, l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle ou sur le parking. Pascale GABILLOUX a rencontré Mme OUBAID de TDE 90 à ce sujet et présente la documentation à l'ensemble des participants. M. BOYER explique les obligations de ce genre de dispositif. Il conseille d'opter pour la revente totale de l'électricité.

Pour exemple la commune de VALDOIE réalise ce projet rentable en environ 2 ans. Une étude doit être réalisée. Le fond vert est le principal organisme qui versera des subventions. -----
Un bilan concernant l'isolation est également à prévoir.

2/ Bilan de M. BOYER

2 communes ont une capacité d'autofinancement négative. Problème des locations / Site dédié à revoir et signalisation.

3/ DANSE EVASION souhaite 1 heure d'occupation de plus par jour, cette demande est refusée à l'unanimité.

4/ Isabelle SEGURA propose que chaque commune s'attèle à la feuille de route :

- revoir le règlement intérieur : Corinne AYMONIER
- convention d'occupation modèle à voir à la Préfecture ou sur GOOGLE : Pascale GABILLOUX
- Création d'un site dédié pour réservation en ligne : Isabelle SEGURA
- Etude de panneaux photovoltaïques en cours par Pascale GABILLOUX.

Séance levée à 22H00

Procès-verbal approuvé et/ou modifié en date du **30. SEP. 2024..**

La Présidente,
Pascale GABILLOUX

La secrétaire de séance,
Joëlle CHEVALIER

SYNDICAT DE GESTION DE LA SALLE
DES 4 VILLAGES
90340 NOVILLARD

Joëlle Chevalier

